

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 3 juin 2013 à 20 heures.

Sont présents: Messieurs les conseillers Renaud Fortin, Jean-Guy Fortin, Stéphane Berger, Fernand Caron et Émilio Dumais tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Christiane Berger est aussi présente. Le conseiller, monsieur Guy Berger est absent.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 129-2013 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 20h. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 130-2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points par la directrice générale.

RÉSOLUTION 131-2013 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013,
Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

Comité de réflexion : le représentant donne un bref compte-rendu en rapport avec l'embauche de l'employé pour la relance de la Fête

Corporation de développement : aucun point nouveau

OTJ : aucune réunion

Bibliothèque municipale : aucun point

Rapport de l'inspecteur en bâtiments : Permis : Les Habitations Nicolas Rioux, Bergerie Viel-Malenfant, Guylaine Berger, Laurent Thériault

Rapport du directeur des travaux publics : monsieur Thériault informe le conseil des travaux à venir

RÉSOLUTION 132-2013 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé de monsieur Renaud Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **10,209.88\$**.

RÉSOLUTION 133-2013 LOCATION DE TERRAIN POUR PANCARTE PUBLICITAIRE

ATTENDU QUE : la municipalité loue un terrain appartenant à madame Sylvette Lagacé pour afficher des encarts publicitaires au coin de la rue Nicolas-Rioux;

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu de payer la location de ce terrain à madame Sylvette Lagacé (150\$).

RÉSOLUTION 134-2013 PLACEMENT AVANTAGE ENTREPRISES

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le transfert d'un montant de **250,000\$** provenant du fonds général de la municipalité pour le placer dans un compte Avantage Entreprise qui rapportera 1% d'intérêt pour un an et bénéficiant de retraits partiels sans pénalité.

RÉSOLUTION 135-2013 MAISON DE FIN DE VIE

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement d'un don de **500\$** pour l'année 2013 à la Maison Marie-Élisabeth.

RÉSOLUTION 136-2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT 203-2013

RÈGLEMENT 203-2013

Règlement modifiant le règlement 140-2005 modifié par le règlement 149-2007, autorisant la circulation des véhicules tout-terrains sur certains chemins municipaux .

Considérant qu' en vertu de l'article 626, par.14 du Code de la sécurité routière, une municipalité peut, par règlement de son Conseil, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou sur une partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, aux conditions et pour les périodes qu'elle détermine;

Considérant qu' il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules tout-terrains sur certains chemins municipaux, faute de pouvoir circuler sur des terrains privés;

Considérant que le conseil municipal peut faire, modifier ou abroger des règlements concernant la circulation des véhicules tout-terrains sur certains chemins municipaux;

Considérant que le club Quad Pic Champlain sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière pour circuler sur certains chemins municipaux;

Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Renaud Fortin , conseiller au siège numéro 1 lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement portant le numéro 203-2013 décrétant ce qui suit , à savoir :

RÈGLEMENT 203-2013

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 LIEUX DE CIRCULATION

La modification consiste à ajouter un emplacement désigné à l'article 5 du règlement numéro 140-2005;

Rang 5 Ouest : à partir du 128 principale en se dirigeant vers le rang 5 Ouest jusqu'à la limite municipale vers Saint-Mathieu –de-Rioux, sur une distance de 6,9 Km.

Un croquis des emplacements est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante à toutes fins que de droit et inscrit aux livre des règlements.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi, sous réserve de son approbation par le Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, ce troisième jour de juin 2013.

RÉSOLUTION 137-2013 AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la personne embauchée comme agent de développement communautaire doit partager son temps de travail entre St-Eugène et St-Valérien;

ATTENDU QU'une entente doit être signée entre les deux municipalités parties à l'entente;

ATTENDU QUE la personne embauchée doit signer un contrat de travail;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Émilio Dumais et adopté à l'unanimité d'autoriser monsieur Gilbert Pigeon à signer l'entente concernant le partage du temps de travail de l'agent de développement communautaire et par ailleurs, ce dernier est autorisé à signer le contrat de travail de l'agent de développement communautaire.

RÉSOLUTION 138-2013 DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QU' : un avis public a été affiché le 17 mai, informant les citoyens de la demande de dérogation mineure de monsieur David Beaulieu, du 1424 rang 5 Ouest;

ATTENDU QUE : suite à l'analyse de la demande de dérogation par le comité consultatif en urbanisme , celui-ci présente une recommandation au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et adopté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte la recommandation du comité consultatif en urbanisme et par conséquent, accorde la dérogation mineure demandée par monsieur David Beaulieu concernant l'empiètement du garage devant la façade du bâtiment principal .

RÉSOLUTION 139-2013 DEMANDE DE DROIT DE COUPE POUR DÉBARRAS DU CHEMIN SAINT-GUY

ATTENDU QUE : cette résolution annule la résolution 106-2013;

ATTENDU QUE : la municipalité demande un droit de coupe auprès du Ministère des ressources naturelles et de la Faune pour exécuter les travaux de débarras du chemin Saint-Guy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Stéphane Berger et adopté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière se réserve le droit d'accepter ou de refuser si le coût pour le droit de coupe s'avère trop élevé lorsque le Ministère des Ressources naturelles aura soumis un montant pour l'exécution des travaux susmentionnés.

RÉSOLUTION 140-2013 FACTURATION DES TRAVAUX DE NIVELAGE DU CHEMIN ST-GUY SUR LA RÉSERVE DUCHENIER

il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin appuyé de monsieur Émilio Dumais et résolu de procéder au nivelage du chemin Saint-Guy et de répartir la facture aux industriels et usagers de ce chemin tel que décrit au protocole d'entente établi en 2005.

RÉSOLUTION 141-2013 FAUCHAGE DES CHEMINS

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le fauchage des accotements des chemins municipaux par la ferme Masika inc. de Saint-Mathieu et demande de procéder avant le 15 juillet.

RÉSOLUTION 142-2013 CONGRÈS DE LA FQM

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription du maire

au congrès au coût de 620\$ excluant les taxes.

RÉSOLUTION 143-2013 ACHAT D'UN DÉCHIQUETEUR À PAPIER

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu d'autoriser l'achat d'un déchiqueteur à papier au coût de **139\$** excluant les taxes.

RÉSOLUTION 144-2013 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité à 22h.10.

Je, Gilbert Pigeon, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger
Dir.gén.& sec.-trés